



Envoi au contrôle de légalité le : 15 juillet 2024

Publication électronique le : 15 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 8 JUILLET 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUD, M. Philippe FAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**APPELS À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2024 - PHASE
2**

(N°2024-314)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.115-1 et suivants, L.262-1 et suivants à L. 263-2-1 ;

Vu le Code du Travail et, notamment, ses articles L.5132-15 et suivants ;

Vu la Loi n°90-449 du 31/05/1990 modifiée visant à la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu le Décret n°2005-212 du 02/03/2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-498 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Adoption du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2022-2027 ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - pacte des solidarités humaines ;

Vu la délibération n°2024-273 de la Commission Permanente en date du 17/06/2024 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2024 - Phase 1 » ;

Vu la délibération n°2023-259 de la Commission Permanente en date du 12/06/2023 « Appels à projets des politiques d'inclusion durable 2023 - Phase 2 » ;

Vu la délibération n°2023-115 de la Commission Permanente en date du 20/03/2023 « Modifications apportées au règlement intérieur du Fonds Solidarité Logement » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 25/06/2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité Départementale et Emploi » rendu lors de sa réunion en date du 25/06/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De valider le financement de 5 dispositifs de la thématique 1 « Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle », pour un montant total de 614 289,61 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 3 à la présente délibération.

Article 2 :

De valider le financement de 3 dispositifs de la thématique 2 « Accès au logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 1 079 284,00 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 3 à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 3, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au rapport joint à la présente délibération, dans les termes du modèle type adopté par la Commission Permanente du 12 juin 2023.

Article 4 :

Les dépenses versées en application des articles 1 et 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AE €	Dépense €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	9 169 450,00	175 862,87
C01-444H03	6568/93444	Référent insertion professionnel	1 698 300,00	438 426,74
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 881 691,00	1 079 284,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 juillet 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Thématique 1
Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle

Propositions 2024
Phase 2

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 17 juin 2024.

Le tableau repris en annexe 3 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 2.

Opérations 1: Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des BRSA (dispositif 1.1 bis)

Il est proposé de financer 1 structure pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 120 062,87 € et 1 600 places d'accueil, sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025 pour l'opération 1.bis.

Opération 2 : Accompagnement professionnel des BRSA dans les PLIE (dispositif 1.2)

Il est proposé de financer 1 structure pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 100 200 € et 334 places d'accompagnement, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Opération 3 : Référent solidarité (dispositif 1.3)

Il est proposé de financer 1 structure pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 20 800 € et 130 places d'accompagnement, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Opération 4 : Accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA (dispositif 1.4)

Il est proposé de financer 1 structure pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 35 000 € et 140 places d'accompagnement, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Opération 5 : (Contrepartie FSE) Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante (dispositif 1.7)

Il est proposé de financer la structure Pas de Calais Actif pour la mise en œuvre de cette mission, pour un montant total de 338 226,74 € et 860 places d'accompagnement, sur la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2025.

<p style="text-align: center;">Thématique 2 Accès au logement et accompagnement budgétaire</p>
--

Propositions 2024
Phase 2

Les dispositifs rattachés à cette thématique sont détaillés dans le rapport présenté en Commission permanente du 17 juin 2024.

Le tableau repris en annexe 3 détaille par structure et par territoire les montants correspondants aux actions proposées sur cette phase 2.

Opération 1 : Accompagnement Logement d'abord ADSL – « Autonome Dans Son Logement » (dispositif 2.6)

Il est proposé de financer 99 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (5 000 € par mesure). S'y ajoute la valorisation Ségur pour l'équivalent de 24,65 ETP. Le montant total de l'opération est de 624 906 €, sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord VIAL – « Vers l'Insertion et l'Autonomie en Logement » (dispositif 2.7)

Il est proposé de financer 41 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (7 000 € par mesure), S'y ajoute la valorisation Ségur pour l'équivalent de 1,40 ETP. Le montant total de l'opération est de 294 378 €, sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL – « ENtrée dans la Vie AUtonome par le Logement » (dispositif 2.8)

Il est proposé de financer 16 mesures d'accompagnement renforcé pour la mise en œuvre de cette mission (10 000 € par mesure, comprenant le coût de l'accompagnement et des loyers/subsides pour 1 an). L'opération correspond à un montant total de 160 000 €, sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Annexe 3 : APPEL A PROJETS DPID 2024 - REPARTITION FINANCIERE DES OPERATIONS Phase 2

1. Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle

OPERATION	TERRITOIRE(S)	STRUCTURE	PLACES D'ACCOMPAGNEMENT	MONTANT RETENU	Avenant/convention
Opération 1 : Contrepartie FSE_Dynamisation des parcours : Accueil et Accompagnement des BBSA	Audomarois	MIPÉ du Pays de Saint-Omer	1 600 Accueils	120 062,87 €	Convention type
	TOTAL		1 600	120 062,87 €	
Opération 2 : Accompagnement professionnel des BBSA dans les PUIE	Hénin-Carvin	DIESE	334	100 200,00 €	Convention type
	TOTAL		334	100 200,00 €	
Opération 3 : référent solidarité	Hénin-Carvin	CCAS de Carvin	130	20 800,00 €	Convention type
	TOTAL		130	20 800,00 €	
Opération 4 : Accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA	Hénin-Carvin	CCAS de Carvin	140	35 000,00 €	Convention type
	TOTAL		140	35 000,00 €	
Opération 5 : Contrepartie FSE_Accompagnement t des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante	Département	Pas-de-Calais Actif	860 places d'accompagnement	338 226,74 €	Convention type
	TOTAL			338 226,74 €	
TOTAL				614 289,61 €	

2. Accès au logement et accompagnement budgétaire

OPERATION	TERRITOIRE(S)	STRUCTURE	DESCRIPTION ACTION / COMPLEMENT D'INFORMATION	MONTANT RETENU	Avenant/convention
Opération 1 : Accompagnement Logement d'abord ADSL	ARTOIS	Habitat Insertion	26 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 10 ETP (dont le poste de coordinateur Logement d'abord)	182 700,00 €	Convention type
	ARTOIS	La Vie Active	20 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 2 ETP	110 540,00 €	Convention type
	ARTOIS	Accueil 9 de Cœur	13 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 2,05 ETP	75 804,00 €	Convention type
	LENS HENIN	APSA	28 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 8,1 ETP (dont le poste coordinateur Logement d'abord)	182 687,00 €	Convention type
	LENS HENIN	AUDASSE	6 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 2 ETP (dont le poste de coordinateur logement d'abord de l'Arrageois Ternois)	40 540,00 €	Convention type
	LENS HENIN	Le Coin Familial	6 accompagnements pour les ménages ayant un parcours logement "complexe" + valorisation Ségur pour 0,5 ETP	32 635,00 €	Convention type
TOTAL				624 906,00 €	
Opération 2 : Accompagnement Logement d'abord VIAL	ARTOIS	Habitat Insertion	18 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	126 000,00 €	Convention type
	LENS HENIN	APSA	15 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité	105 000,00 €	Convention type
	LENS HENIN	Le Cheval Bleu	8 accompagnements spécifiques pour les ménages en situation de marginalité + valorisation Ségur pour 1,40 ETP	63 378,00 €	Convention type
TOTAL				294 378,00 €	
Opération 3 : Accompagnement Logement d'abord ENVAUL	ARTOIS	Habitat Insertion	7 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	70 000,00 €	Convention type
	LENS HENIN	APSA	9 accompagnements spécifiques pour les jeunes en grande vulnérabilité	90 000,00 €	Convention type
	TOTAL			160 000,00 €	
TOTAL				1 079 284,00 €	

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Mission Budget, Coordination et Evaluation

RAPPORT N°24

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 JUILLET 2024

APPELS À PROJETS DES POLITIQUES D'INCLUSION DURABLE 2024 - PHASE

2

L'appel à projets mis en œuvre par la Direction des Politiques d'inclusion durable se veut global et reprend la grande majorité des dispositifs intervenant dans le domaine de l'insertion. Il s'inscrit pleinement dans le Pacte des Solidarités Humaines 2022-2027 et plus particulièrement dans le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais » 2023-2027.

Parmi les 16 ambitions du Pacte posant les axes d'une politique forte visant à faire reconnaître la place de chacun dans la société, à aider à faire face aux difficultés rencontrées par les habitants, à veiller à la qualité de l'offre d'accueil et d'accompagnement et à fédérer les acteurs pour développer les solidarités, 7 ambitions sont principalement concernées dans cet appel à projets:

- Ambition 2 : Aller au-devant des personnes les plus vulnérables ;
- Ambition 3 : Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement ;
- Ambition 6 : Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie ;
- Ambition 8 : Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique ;
- Ambition 9 : Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent ;
- Ambition 11 : Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social ;
- Ambition 14 : Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Une 2ème période de dépôt était ouverte jusqu'au 31 mai 2024. Suite à l'instruction des dossiers, il est proposé de valider la mise en œuvre de dispositifs intervenant dans les 2 thématiques de l'Appel à projets, présentées dans le rapport cadre de la Commission Permanente du 17 juin :

Thématique 1 : Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle :

5 dispositifs sont ici proposés pour un total de 614 289.61 € (Annexes 1 et 3).

Thématique 2 : Accès au logement et accompagnement budgétaire ;

3 dispositifs sont ici proposés pour un total de 1 079 284 € (Annexes 2 et 3).

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- De valider le financement de 5 dispositifs de la thématique 1 « Accompagnement des bénéficiaires du RSA : dynamiser les parcours dans un objectif d'insertion professionnelle », pour un montant total de 614 289.61 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 3 ;
- De valider le financement de 3 dispositifs de la thématique 2 « Accès au logement et accompagnement budgétaire », pour un montant total de 1 079 284 € ainsi que la répartition financière proposée en annexe 3 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les structures citées en annexe 3, les conventions correspondantes selon les modalités présentées au présent rapport, dans les termes du modèle type adopté par de la Commission Permanente du 12 juin 2023 ;

La dépense serait imputée sur le budget départemental comme suit, sous réserve du vote du budget supplémentaire :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	AE €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C02-446A05	6568/93446	Indemnisation des organismes référents	9 169 450,00	3 301 532,30	175 862,87	3 125 669,43
C01-444H03	6568/93444	Référent insertion professionnel	1 698 300,00	438 430,95	438 426,74	4,21
C02-428B04	6568/93428	Politique inclusive en faveur du logement	2 881 691,00	2 224 490,76	1 079 284,00	1 145 206,76

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/06/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY